

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2019
Maison des Associations
288 chemin de Saint Claude
Le vendredi 14 juin 2019 à 18h30 salle 3

Association : Assa Escalade
Adresse : Centre jeunesse et sport
Stade Paul Charpin Domaine des Semboules
06600 Antibes
Tél : 0633333316
Courriel : info@assa-escalade.fr

Ordre du jour

Introduction	1
Appel de noms / Confirmation de Quorum	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle	1
Bilan Moral	1
Présentation du rapport financier	5
Budget Prévisionnel 2018-2019	9
Cotisation 2018-2019	10
Bilan sportif	10
Pouvoir	10
Election et/ou renouvellement des membres du bureau:	11
Devenir association d'intérêt général	11
Adoption des nouveaux statuts	11
Délégation à deux membres pour devenir d'intérêt général	12
Règles de remboursement kilométrique	12
Questions diverses	12

Introduction

Le 14 juin 2019, les membres de l'association ASSA ESCALADE sont réunis à la maison des associations d'Antibes, chemin de saint claud, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son président.

L'Assemblée était présidée par Mr David LAGANE, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mr Olivier TAFANI, secrétaire de l'association. 64 des membres étaient présents ou représentés (36 présents et 28 procurations). Les statuts de l'association précisant un quorum de $\frac{1}{3}$ de 236 membres (soit 48 membres), l'assemblée générale peut avoir lieu.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Approbation des comptes
- Rapport moral et financier
- Election des membres du conseil d'administration pour l'année 2019-2020

Appel de noms / Confirmation de Quorum

Présents :	36
Procurations :	28
Total :	64 Présents ou représentés

Le quorum permet la tenue de l'Assemblée Générale (supérieur à 48).

Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Adopté à l'unanimité

Bilan Moral

Le président présente un compte-rendu de l'activité du club pour la saison 2018-2019.

Comme tous les ans, le club :

- Offre un cours débutant adulte et enfant le mercredi de 13h30 à 22h.
- Offre un cours débutant adulte le mercredi et le jeudi 19h30 - 22h
- Offre une séance encadrée pour les adultes confirmés à Bréa 19h-21h30

- A reconduit l'encadrement d'un entraînement sportif de Préparation Physique Généralisée d'une heure par semaine.
- A organisé une dizaine de sorties encadrées adultes et une dizaine de sorties encadrées enfants
- A reconduit une initiation canyon et une initiation grande voie (faute de conditions météo favorables, l'initiation cascade de neige a été remplacée par une initiation ski de randonnée) à cause des mauvaises conditions en glace.
- A organisé un voyage à Malte (tousaint) et un voyage en Corse (Printemps)
- A organisé des formations PSC1 (premiers secours), initiateurs SAE (5 nouveaux initiateurs Alicia, Céline, Anthony, Olivier, Franck) et initiateurs SNE (Alicia)

Cette année le club a conduit les actions supplémentaires suivantes :

- Un cours débutant le jeudi soir et encadré par Sébastien Baillet
- Un cours pour les grimpeurs autonomes à la salle Bréa le lundi soir
- Accès à Bréa sur un demi-mur (contre ¼ de mur auparavant)
- Pour le stage enfant, le club a pris en charge une participation financière par enfant participant au choix un ou plusieurs jours.
- Le club continue l'usage du nouvel outil pour l'inscription des participants aux activités du club : Meetup

Les résultats sportifs se confirment avec de bons résultats cette année (voir bilan sportif).

Courant Novembre 2019, le club passera au statut d'association d'intérêt général et à ce titre pourra délivrer des rescrit fiscaux à ses membres.

Une discussion est engagée auprès de la mairie d'Antibes pour se doter d'une nouvelle salle SAE : Trois réunions ont eu lieu dans cette optique.

La section enfant est toujours en déficit de créneau et refuse des inscriptions. L'allocation de la salle des semboules le samedi pourrait permettre d'endiguer cette situation qui perdure depuis des années.

Stéphanie souhaite passer la main sur la section enfant, et un responsable est souhaité.

Au niveau des EPIs (Equipements de protection individuelle), l'inventaire a été réalisé ainsi que la mise au rebut de certaines cordes à double. La formation des responsables EPI devrait suivre courant Septembre 2019. De nouvelles armoires mobiles ont été mises en place afin de ranger le matériel. Enfin, les différentes salles sont à jour des vérifications annuelles.

Le site internet de l'ASSA a été migré vers un nouvel hébergeur (OVH) avec succès. La pérennité du site est assurée.

Steve a organisé une sortie avec l'IME Pierre Merly : des adolescents et jeunes adultes en **situation de handicap**. Le club a acquis du matériel pour cette opération et ainsi justifie la perception de la subvention du CNDS.

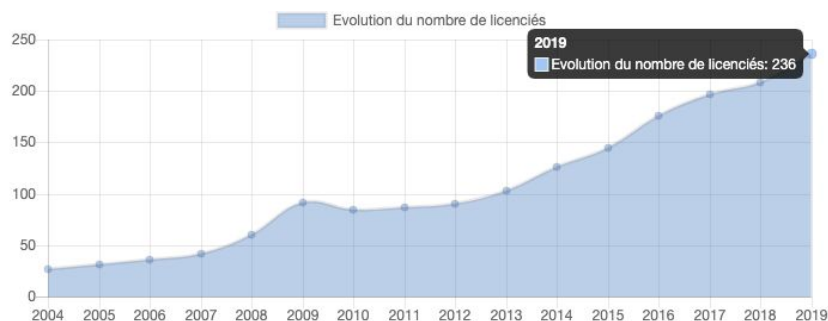
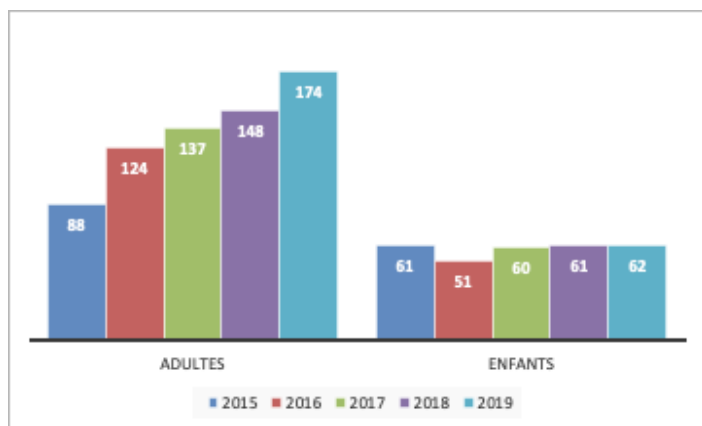
Les salles SAE font peau neuve, ainsi à la rentrée LDV aura de nouvelles voies ! Audiberti suivra dès que les autorisations seront données.

Il est également à noter que la FFME et la Ligue (région) augmentent très fortement la saison prochaine augmentant ainsi de respectivement 3 et 7 euros, en raison de projets d'accompagnement des jeunes et de formation en vue des Jeux Olympiques 2020.

Adhésion

Le club continue sa progression avec +26 adultes cette saison 2018-2019 : 236 membres dont 62 enfants et 174 adultes.

L'ASSA rejoint les 143 associations FFME en France de plus de 200 adhérents et, si sa croissance continue ainsi, peut bientôt faire parti des 42 associations de plus de 300 adhérents.



HelloAsso devra remplacer Weezevent pour les inscriptions pour la prochaine saison

Adhésion adultes 2019/2020
 par ASSA escalade
 Adhésion valable du 01/09/2018 au 30/06/2019

Choix de l'adhésion | Adhérents | **Récapitulatif** | Finalisation

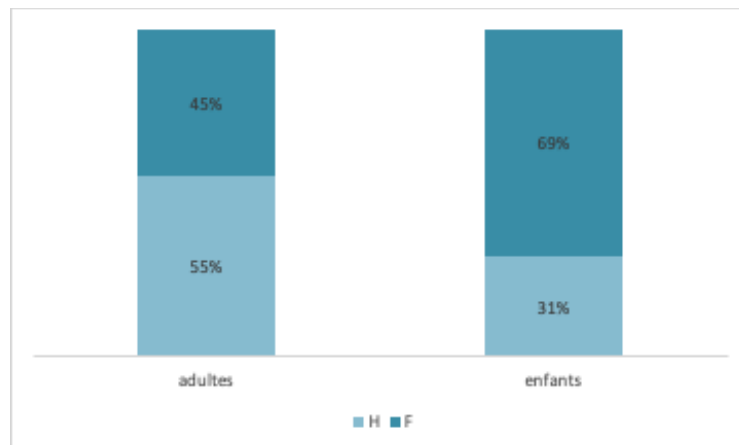
Récapitulatif

<ul style="list-style-type: none"> Franck Ferront 180,00 € <ul style="list-style-type: none"> Autonome (avec ou sans passeport) 180,00 € 	
Pourboire suggéré pour soutenir HelloAsso 10,40 € <small>Découvrir pourquoi votre soutien compte</small>	<input type="button" value="Modifier"/>

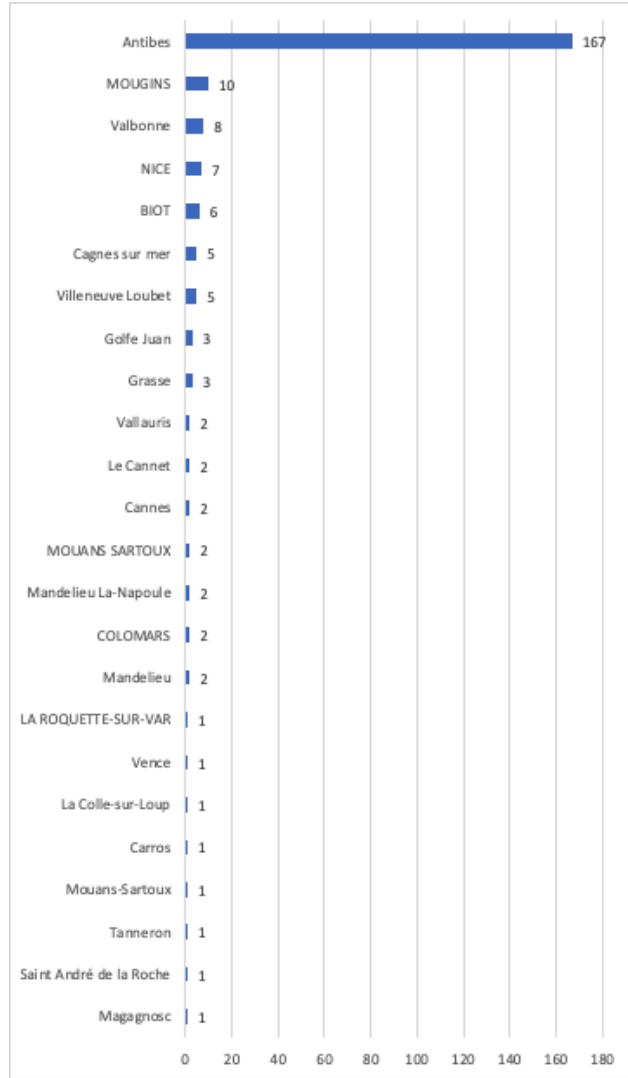
À régler aujourd'hui : 190,40 €

[< Étape précédente](#)
[Étape suivante >](#)

La répartition Homme-Femme est différente entre la section adulte (H: 55% ; F: 45%) et enfant (H: 31% ; F: 69%). Le club a un turn-over assez bas chez les enfants : 33% et un adulte sur deux renouvelle son adhésion d'une année sur l'autre.



70% des membres du club résident à Antibes Juan Les pins et 81% dans la CASA



Adopté à l'unanimité

Présentation du rapport financier

Par le Trésorier

Le club continue sa progression avec une gestion saine de ses finances et un budget à l'équilibre, même légèrement bénéficiaire, malgré un environnement en constante évolution et une augmentation des prestations proposées.

Le budget du club a augmenté de 227% entre 2015 et 2019. La trésorerie au 7 juin 2019 est de 13 974€. Le club réalise un bénéfice de 2 076€ sur l'exercice 2018-2019.

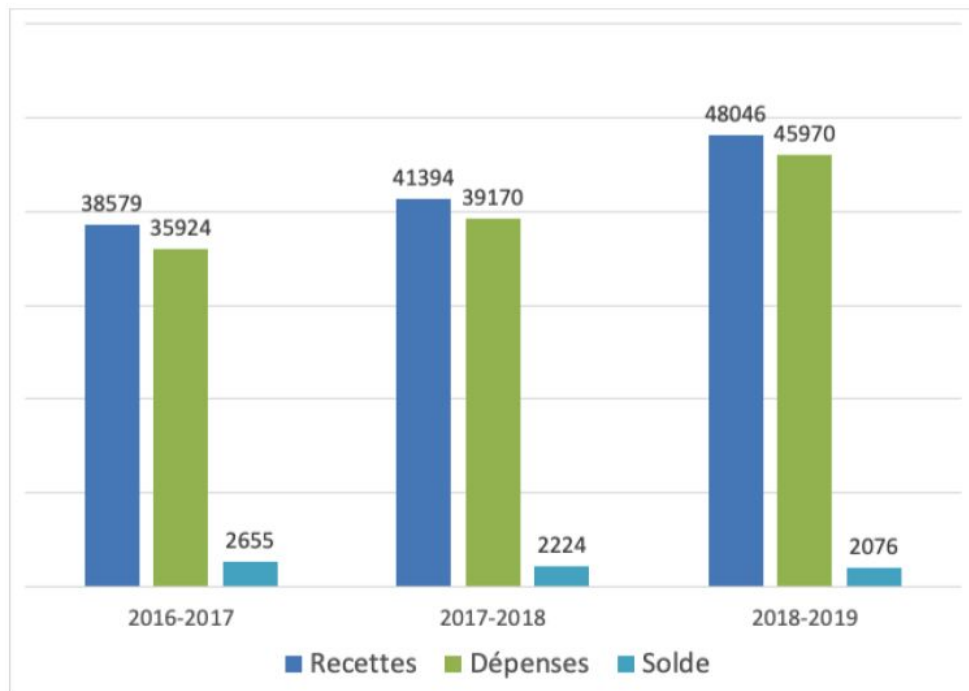
Le club est autonome et se finance principalement avec les adhésions (95%) et les subventions (5%).

Recette et dépenses :

Le club a recueilli 48 046€ de recette et a dépensé pour 45 970€. On peut voir sur trois ans, une augmentation homogène est dépenses et des recettes.



Revenus Dépenses 2018-2019



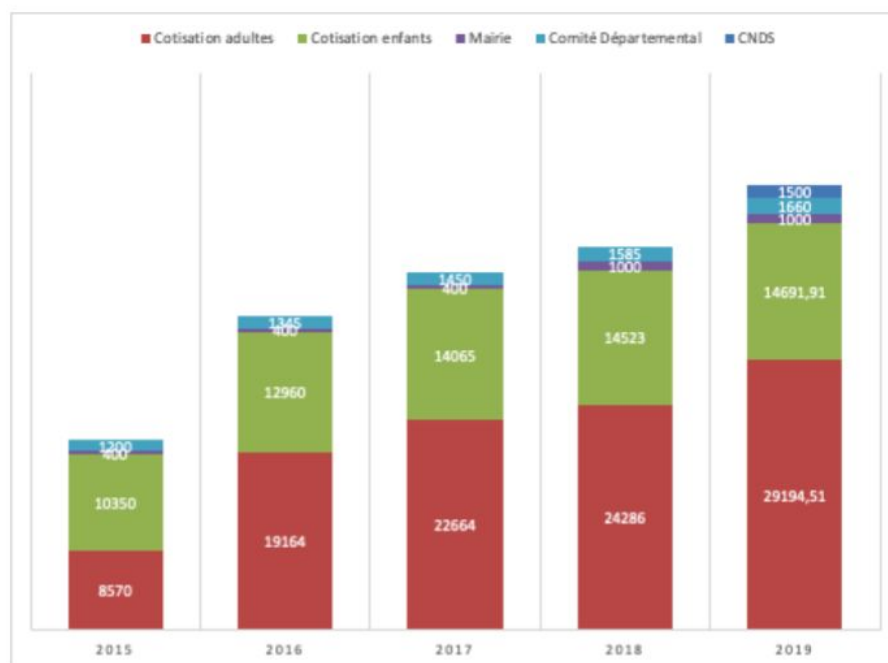
Point sur 48 046€ de recettes :

L'augmentation du nombre d'adhérents du club est uniquement dû à la section adulte. Le nombre de cours enfant étant limité par la disponibilité des salles en journée.

Les recettes sont réparties entre les adhésions enfants (14 692€) et adultes (29 195€) complétées par 4 160€ de subvention.



Recettes 2018/2019



Tota
|

La section enfant participe maintenant activement à la vie du club en finançant à sa hauteur les frais administratifs et les coûts en matériel.

Si on retire 1 635€ de participation à l'achat de matériel, la section enfant est bénéficiaire de 1 659€



Budget section enfant



Adulte	174	74%
Enfant	62	26%
	236	

Recettes		Dépenses			
Inscriptions	14692	Cours sorties	10185	100%	10185
Subventions	1082	FFME	12813,7	26%	3366
		Administratif	1081,04	26%	284
		Banque	113,6	26%	30
		Matériel	6222,68	26%	1635
		Goûter	250	100%	250
					0
		Solde			
	15774		24		15750

Point sur 45 970€ de dépenses :

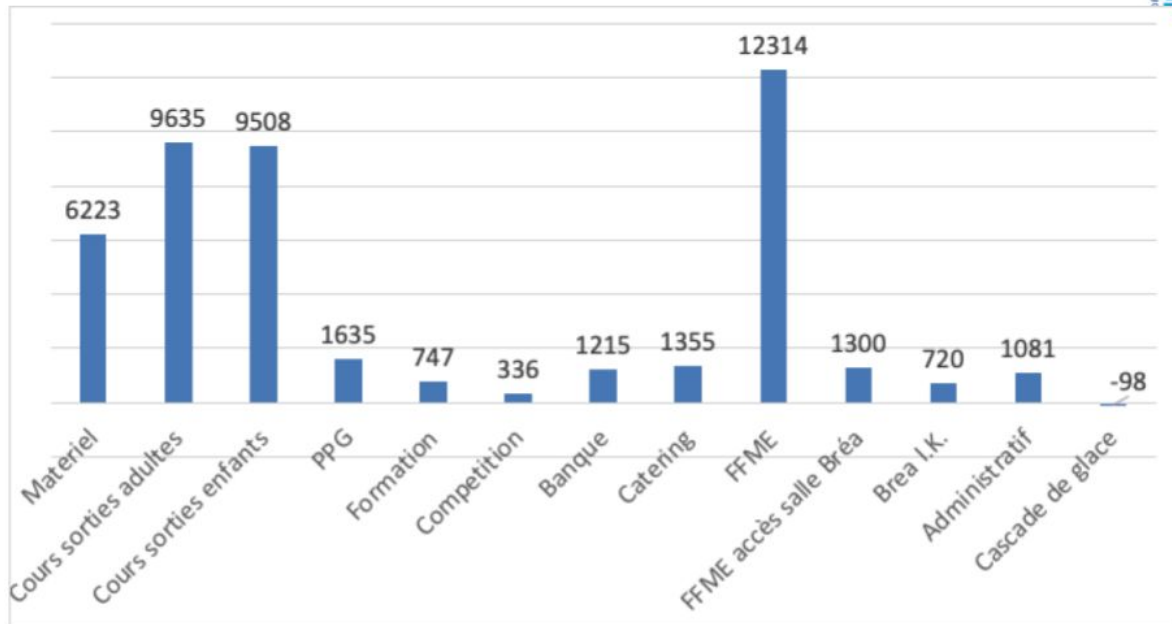
La dépense principale du club représente est la cotisation reversée à la FFME (12 314 €) ainsi que divers coûts payés à la FFME comme l'accès à Bréa (650€ sur l'année mais 1300€ sur cet exercice) et l'affiliation annuelle (125€)

La seconde dépense concerne les encadrements des cours adultes (9635€) et enfants (9508€) que ce soit en salle ou en sortie encadrée à l'extérieur. A cela s'ajoute 1635€ d'entraînement Physique une fois par semaine.

Cette année le club a participé à beaucoup de formation SAE, SNE pour 747€ et a surtout investi dans le renouvellement du matériel pour 6223€.



Répartition des Dépenses 45 970€



Les voyages adultes n'ont pas bénéficiés d'aide du club.

Pour rappel, en 2015 le club offrait un cours à 64 enfants (mercredi après-midi), un cours adulte débutant (mercredi soir) et 2 créneaux accès libre aux autonomes (lundi-mercredi).

En 2019, le club offre un cours enfant, 2 cours adultes débutant (mercredi et jeudi), 1 créneau à Bréa, 1 séance de PPG et 4 créneaux accès libre dans les 2 salles.

Budget Prévisionnel 2019-2020

Les grandes lignes budgétaires pour l'année à venir sont :

- Rester à l'équilibre
- Renouveler le matériel
- La PPG sera reconduite
- Sécuriser la gestion du club et conserver un fond de roulement de 3000€ (10% du budget)
- Le club poursuit ses subventions aux formations visant à améliorer la pratique des grimpeurs autonomes et la sécurité. Le club disposera de 2 nouveaux initiateurs SAE
- Le club continuera à proposer une validation des acquis à travers les passeports
- Le club offre un opinel à chaque membre avec son adhésion

En plus le club va

- Proposer des séances Yoga - Grimpe
- Ouvrir le créneau performance du lundi soir à des enfants pour qu'ils puissent grimper 2 fois par semaine
- Ouvrir l'accès à Bréa le samedi (payant environ 300€)
- Prendre un ouvrier qui installera des nouvelles voies dans les salles Audiberti et Léonard de Vinci tous les mois, à raison d'un remplacement complet sur l'année



Budget Prévisionnel 2019-2020



Previsionnel 2019-2020										
175 inscrits										
CHARGES					Ecart	PRODUITS				
Adulte	Licences FFME adultes	175	67	11725		Cotisations adultes debutants	85	180	15300	
	35 mercredis adultes	35	90	3150		Cotisation adultes autonomes	90	195	17550	
	Sorties adultes	12	260	3120			0	0	0	
	35 jeudis debutants	35	70	2450						
	PPG	35	60	2100						
	Yoga	15	100	1500						
				24045	8805					32850
Enfants	Licences FFME enfants	60	50	3000		Cotisations enfants	60	250	15000	
	35 mercredis enfants	35	210	7350						
	10 sorties enfants	8	480	3840						0
	35 lundis perf	35	70	2450						
	Stage ado	5	100	500						
				0						
				17140	-2 140,					15000
	FFME Brea avec samedi	1125	1	1125						
	Formations initiateur, PSC1	8	100	800						
	Brea co-voiturage	1	800	800		Subvention mairie				1500
	Achat materiel, cordes			2500		Subvention départemental				2000
	Frais structure et administratif			2000		Subvention CNDS				1500
	Compétition			500						
	Catering (Galette, Noel, Voyages)			1500						
	Ouvreur	240	8	1920						
				11145						5000
	TOTAL			52330	520,	TOTAL				52850

L'assemblée générale vote et approuve les comptes : Approbation du rapport financier 2018/2019

Vote : Pour (64) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté à l'unanimité

Cotisation 2019-2020

Il est proposé pour 2019/2020 d'avoir une cotisation unifiée à 250€ pour la section enfant (pas d'augmentation malgré une hausse de la cotisation fédérale)

Il est proposé pour 2019/2020 d'avoir une cotisation adulte suivante :

- 195€ pour les adultes débutants qui bénéficient d'un encadrement supplémentaire
- 180€ pour les adultes autonomes
- 130€ pour les déjà licenciés ffme

- *Moins 15€ jusqu'au 15 septembre 2019*
- à partir du 20 décembre 2019
 - 160€ débutants
 - 140€ autonomes
 - 100€ déjà licencié
- à partir du 14 février 2020
 - 120€ pour tous
- à partir du 10 avril 2020
 - 90€ pour tous

Vote : Pour (64) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté à l'unanimité

Bilan sportif

Stage pratique en cours de validation pour nos 5 Initiateurs Structure Artificielle d'Escalade (SAE).

Sorties club quasiment hebdomadaires organisées par les membres autonomes du club avec des niveaux et des activités variées (l'escalade sportive, grande voie, alpinisme, ski de randonnée, canyon, randonnée) de l'initiation au perfectionnement.

Résultat aux compétitions départementale, régionale et nationale de difficulté à Saint Martin du Var, Marseille et en Ardèche :

Compétition de difficulté <u>départemental</u> (3eme) :	Alicia VAIRET
Compétition de difficulté <u>régional</u> (3eme) :	Alicia VAIRET
Compétition de difficulté <u>national</u> (80eme) :	Alicia VAIRET

Résultat au 22eme challenge du Baou :

Poussin Garçon (4eme) :	Nolan UNZUETA
Poussin Fille (4eme) :	Nais SMIL
Poussin Fille (3eme) :	Mia MOSSOT

Pouvoir

Le président donne pouvoir au trésorier et au secrétaire pour effectuer et signer les demandes de subvention en son nom.

Election et/ou renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

A l'issue des votes

Sont (ré)-élus au conseil d'administration :

- Stéphanie Delhomenede
- Françoise Papelian
- Anthony Arrigoni
- Philippe Dupleix
- David Lagane
- Franck Ferront
- Olivier Tafani
- Marie Samozino
- Pierre-Emmanuel Boiteau
- Remi Albert
- Céline Chataigner
- Julien Amonino
- Christophe Ricci

Le conseil d'administration nomme le bureau :

- David Lagane (Président)
- Franck Ferront (Trésorier)
- Olivier Tafani (Secrétaire)

Julien Amonino et Christophe Ricci rejoignent le CA cette année.
Emilien Kofman et Amélie Verdebout sont sortant cette année.

Vote : Pour (64) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté à l'unanimité

Règles de remboursement kilométrique

Le club offre un remboursement aux adhérents qui covoiturent pour aller grimper à Saint Martin du Var.

En 2017-2018, le club a remboursé 53 déplacements (de 17€) pour un montant total de 901€,
en 2018-2019 : 48 remboursements pour un total de 720€.

Nouvelles règles de covoiturage 2019-2020 :

- Le remboursement reste identique à 15€
- Les adhérents doivent faire une demande en ligne
- Un remboursement est validé s'il y a 4 personnes minimum par voiture
- La limite maximum de remboursement est baissée à 75€ soit 5 défraiements par adhérent
- Objectif : favoriser le roulement entre les conducteurs

Adopté à l'unanimité

Remise des prix

- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| ● Lionel Tavanti | initiateur SAE |
| ● Alicia Vairet | compétition nationale |
| ● Didier Honoré | photo |
| ● Enfants compétition (3x) | |
| ● Stéphanie | section jeunes |
| ● Yann B, Julien A, Christophe R | sorties autonomes organisées |
| ● Léa | compte-rendu et reportages |

La séance est terminée à 21h30.

Antibes, le 27 août 2019, Le Procès-Verbal est relu et approuvé par :

David LAGANE

Président

Franck FERRONT

Trésorier

Olivier TAFANI

Secrétaire

